



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Affaire suivie par :

Nathalie FABRE

Cheffe du SERFoB

Tél : 06 07 90 33 27

nathalie.fabre@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 13 juin 2022

La CRFB est co-présidée par Henri SABAROT, délégué à la forêt, au bois, au littoral représentant le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et Philippe de GUENIN, directeur régional de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt représentant Mme La préfète de Nouvelle Aquitaine. Elle se tient pour partie en présentiel, pour partie en visio conférence.

Nathalie FABRE procède à un appel pour constater que le quorum est atteint (32 présents ou en visio, dont 6 mandats). Elle rappelle la procédure de validation du SRGS et ce qui est attendu de cette CRFB : un avis à transmettre à la Préfète de région.

Bertrand GARREAU (France nature environnement – FNE) s'interroge sur un point administratif : quel service va préparer l'avis de Mme la Préfète ?

Philippe de GUENIN précise que la DRAAF et le SGAR assureront pour Mme La Préfète cette mission.

Première partie de la présentation du Schéma régional de gestion Sylvicole (SRGS) (CRPF - Bruno LAFON - Roland de LARY- Julie PARGADE) – voir diaporama

Bruno LAFON (président du CPRF) présente la démarche et les enjeux du SRGS dans la Région, qui a représenté 2 ans de travail, avec des échanges en particulier avec les membres de la CRFB. Il rappelle que le SRGS n'a pas vocation à se substituer au cadre réglementaire et ne peut donc pas être prescriptif, mais encadre les éléments techniques. Un bilan des trois anciens SRGS n'a pas été réalisé car cela n'était pas prévu à l'époque. Une telle démarche est maintenant prévue pour le futur SRGS avec la présence d'indicateurs de suivi. Il précise que les travaux portant sur l'élaboration d'une annexe verte globale Nouvelle Aquitaine seront engagés immédiatement après validation du SRGS.

Puis Roland de LARY (directeur du CRPF) présente le document SRGS.

Stéphane VIEBAN (directeur Alliance Forêt Bois) regrette que cette présentation n'insiste pas assez sur la sous exploitation de la forêt de Nouvelle-Aquitaine alors que c'est un enjeu majeur au titre du changement climatique avec la fixation de Carbone en forêt, grâce à une sylviculture dynamique, et dans la fourniture de produits bio-sourcés.

Alain VEROT (DREAL) partage cet objectif d'augmentation de la récolte. Dans ce cadre, il insiste sur l'importance de respecter la multifonctionnalité de la gestion forestière avec une prise en compte accentuée et affichée des contraintes environnementales et sociétales. Il sollicite notamment l'intégration de données comme celles des inventaires naturalistes (ZNIEFF de type 1) dans le SRGS.

Philippe de GUENIN confirme l'importance de cette augmentation de la récolte pour répondre aussi bien au changement climatique qu'aux besoins de l'économie. Toutefois, il rappelle les attentes sociétales fortes en terme de préservation de la forêt sur le long terme et les questions actuelles sur l'exploitation. Les données issues des inventaires forestiers sont une garantie pour le grand public qui est effrayé par l'exploitation forestière et ses conséquences du fait de sa méconnaissance de la gestion forestière. Le SRGS doit montrer les améliorations importantes actuelles en matière de responsabilité environnementale et servir de garde-fou pour la gestion.

Philippe FLAMANT (CRPF) rappelle que d'autres régions se livrent au même exercice. Beaucoup de régions ont subi des pressions importantes pour faire des concessions notamment sur les coupes rases. Il précise qu'il est important de conserver suffisamment de souplesse pour la préservation de l'équilibre entre les enjeux économiques et environnementaux.

Stanislas STACHURA (panneaux de Corrèze) signale qu'en mesure de protection des espaces naturels beaucoup d'effort ont déjà été réalisés. Par ailleurs, il rappelle que l'offre de bois est fortement inférieure à la demande (situation de pénurie depuis une année). Un équilibre reconnu doit être trouvé, avec des labels de certification de gestion durable notamment, tout en veillant à ce que cela n'handicape pas trop fortement les entreprises nationales.

Stéphane COREE (CBB) rappelle l'importance de cette augmentation de récolte avec l'objectif louable de plus et mieux exploiter. Pour faire 2,4 Millions M3 supplémentaires, on a besoin de 150 bucherons et 200 chauffeurs supplémentaires. Plus on va mettre en œuvre ce plan, plus cela va être impactant pour la filière avec des besoins importants : recrutement, outils industriels, dessertes, etc...Il ne faut pas rajouter de contrainte.

Bertrand GARREAU relève par ailleurs qu'il manque des éléments de diagnostic ou d'explication qui pourraient étayer certains parti pris. Notamment sur les surfaces moyennes avancées concernant les coupes rases et sur les contrôles de l'Etat sur la mise en œuvre des PSG. Globalement le document pourrait être plus prescriptif. Il est important de ne pas faire l'économie de dialoguer y compris sur les questions complexes. Il se pose également la question de l'appropriation de ce document et de ses préconisations par les propriétaires forestiers, quel accompagnement prévu ?

Philippe de GUENIN confirme l'importance de ce dialogue. Il s'engage à communiquer sur les contrôles de PSG réalisés par les DDT.

Stéphane VIEBAN affirme la volonté à engager le dialogue et à apporter des éclairages pour lever les inquiétudes.

Bertrand GARREAU regrette aussi le manque d'incitation du SRGS pour limiter le dessouchage et l'enlèvement des rémanents. Ainsi que la faiblesse de la prise en compte de données récentes telles que les éléments sur les forêts anciennes et les forêts matures (vieilles) avec une référence limitée au défrichement qui n'est pas appropriée.

Les réponses à ces questions sont repoussées après la deuxième partie de la présentation.

Alain BAILLY (FCBA) précise que, concernant toutes ces questions, la recherche en Nouvelle-Aquitaine est très active notamment sur les sujets Carbone, adaptation au changement climatiques, mécanisation,... pour faire évoluer les pratiques et apporter des réponses sur la gestion durable des forêts.

Deuxième partie de la présentation : objectifs et méthodes de gestion (Julie PARGADE) – voir diaporama

Retour sur le sujet du dessouchage : p.89 avec des recommandations de gestion liés à la protection des sols

Alain BAILLY (FCBA) précise les éléments suivants issus des études techniques publiées : on peut dire que le dessouchage ne pose pas de problème en terme de conservation de la richesse du sol en éléments minéraux. Ce sont les fines branches et les feuillages qui rechargent le sol donc attention à l'enlèvement des rémanents plutôt qu'au dessouchage dans ce cas. Il peut par ailleurs avoir des avantages sur le plan sanitaire en exportant les parasites liés à la souche.

Stéphane LATOUR (directeur FIBOIS LdG) : on parle uniquement d'un usage sur le Pin Maritime sur le cœur de souche, avec un usage possible uniquement dans certaines chaudières qui sont compatibles techniquement.

Christophe COMMENGE (DREAL) s'interroge sur les conséquences en terme de libération de carbone. Alain BAILLY répond que cette libération est très limitée, elle ne concerne que le cœur de souche.

Alain VEROT rebondit sur des lacunes de zonage de pratiques dans le SRGS. Dans le cas du dessouchage, la réponse porte sur le cas des Landes de Gascogne mais des pratiques sylvicoles de dessouchage et de mise en andains dans le cadre de la préparation du sol avant plantation ont été largement pratiquées dans le Limousin notamment dans les transformations de peuplements feuillus lors des plantations FFN et plus tard lors des reboisements post-tempête de 99. Le SRGS pourrait être plus restrictif sur ces pratiques fortement impactantes pour les sols.

Bertrand GARREAU insiste sur le besoin d'une expertise pour savoir ce que sont exactement les pratiques.

Stéphane LATOUR répond que cela concerne uniquement environ 10% des parcelles en coupe rase du massif des Landes de Gascogne.

Stéphane VIEBAN insiste sur le fait que ces pratiques ne concernent que dans le massif des Landes de Gascogne avec un objectif de valorisation énergétique, qu'elles présentent peu d'intérêts sur le plan sylvicole et qu'elles ne sont pas majoritaires. Aujourd'hui on arase plutôt les souches et les andains ne sont plus utilisés. Pour lui ce n'est plus un sujet.

Retour sur le sujet des forêts anciennes : p.88 – le choix du CRPF de ne pas aller plus loin en terme de recommandations est lié aux questions de définitions de ces forêts. La non rupture de l'état boisé, pas de défrichement, correspond à la continuité de la forêt quel que soit son stade donc à la définition commune d'une forêt ancienne.

Bertrand GARREAU déplore le manque d'engagement du SRGS sur le sujet. Ce n'est que la continuité de ce qui existait déjà en terme de recensement. Le renvoi à la protection par absence de défrichement est important mais insuffisant.

Alain VEROT rappelle que cette cartographie des forêts anciennes est une base pour approcher la localisation de peuplements un peu plus « naturels » grâce à la continuité du sol forestier. C'est un point de vigilance, la suite étant constituée par l'inventaire des forêts anciennes et matures (dites vieilles) qui constitueraient de l'ordre de 1% de la surface forestière de Nouvelle-Aquitaine.

Nathalie FABRE indique qu'il y aura des pistes à rechercher notamment en matière d'aménités car il n'y a pas de contraintes réglementaires sur ces points. Elle rappelle par ailleurs que les assises nationales de la forêt et du bois ont prévu un plan national d'action (trame vieux bois et forêts subnaturelles) pour répondre à ces enjeux. C'est un sujet d'actualité.

Philippe de GUENIN confirme l'importance potentielle de ces forêts pour la conservation de la biodiversité. Il incite à la vigilance lors des exploitations lorsque les intérêts de conservation sont avérés.

Alain VEROT indique qu'en Nouvelle Aquitaine la surface classée en forêt ancienne porte sur 40% de la surface forestière : il faut croiser cette cartographie avec les enjeux des habitats forestiers.

M. DESGAUPES (CD24) insiste sur le fait de ne pas « mettre sous cloche » les forêts anciennes.

Concernant les diamètres :

Nathalie FABRE rappelle que, pour 6 essences, les diamètres minimum d'exploitabilité sont inférieurs au cadre national. Pour le pin maritime, l'argumentaire apporté est recevable (ré équilibrage des classes d'âge suite à l'impact de la tempête). Pour les autres essences, l'argumentaire est générique, mais rappelle que ces diamètres étaient ceux présents dans les SRGS précédents.

Roland de LARY précise qu'ils sont repartis, avec l'aval des Conseil de Centre, sur les diamètres définis dans les précédents SRGS, avec une argumentation liée au contexte de la région décrite dans le texte. Les propositions actuelles permettent de répondre à des situations, certes exceptionnelles, mais existantes. Il rappelle que le SRGS indique en page 124 à 130 que ces diamètres bas ne sont pas conseillés. Il s'engage à mettre en place des indicateurs de suivi sur le recours à ces valeurs basses.

Philippe de GUENIN indique que des procédures existent pour traiter ces cas exceptionnels et que ce n'est pas le rôle du SRGS. Mais puisque selon les déclarations du CRPF ces cas extrêmes sont peu courants, il propose de laisser le document dans sa forme actuelle et de mettre en place un suivi de ces coupes de renouvellement de faibles diamètres pour revenir à des diamètres normaux, si l'on constate que les cas de coupes à faibles diamètres ont bien été quasiment inexistantes, au moment de la révision du document.

Alain VEROT se satisfait que l'on précise des diamètres minimums et non des classes d'âge qui n'auraient pas eu de sens d'un point de vue technique.

Alain VEROT précise que le seuil des 10% comme seuil de non intervention n'est pas le plus opportun. Il faut protéger là où il y a des enjeux. Il note l'effort du CRPF pour aller au-delà du strict seuil de 10% : c'est positif. Ce seuil est issu d'une annexe du cadrage national, il va voir s'il est possible de le faire bouger. Enfin, il regrette que le SRGS ne présente pas les îlots de sénescence/vieillessement comme des outils déjà mis en œuvre par l'ONF (objectif de 3% dans les forêts domaniales), c'est un choix possible.

Alain VEROT indique qu'il faut aussi prendre en compte l'impact du changement climatique sur la régénération naturelle et pas uniquement sur les plantations.

Roland DE LARY confirme que des travaux sont également en cours sur ces sujets.

Concernant le recours aux espèces exotiques, il est indiqué que les essences d'aujourd'hui sont souvent des essences exotiques d'hier (exemple du châtaignier).

Présentation du dispositif d'évaluation environnementale (cabinet MTDA) – voir diaporama

Stéphane VIEBAN est opposé à une évaluation environnementale qui ne tient pas suffisamment compte de la captation du carbone et de la prise en compte de matériaux bio-sourcés. Il constate qu'il faut préparer la forêt à un choc climatique jamais connu sur un délai si court tout en parvenant à continuer à fournir des quantités de bois, matériau durable, et préserver la biodiversité. Un travail de pédagogie énorme est à faire pour expliquer l'importance des plantations dans certains cas pour adapter les peuplements au changement climatique.

Stéphane LATOUR est totalement d'accord sur le fait que l'étude environnementale ne prend pas suffisamment en compte d'autres éléments que l'aspect biodiversité.

Bertrand GARREAU indique que la forêt du massif des Landes de Gascogne est très mal notée en terme de captation/libération du carbone dans certaines publications. Il y a un antagonisme entre les enjeux : diminuer le cycle est meilleure pour capter le carbone mais impacte la biodiversité, un équilibre est à rechercher.

Alain BAILLY attire l'attention de tous sur cet aspect. Ce sont les tempêtes qui ont engendré ponctuellement ce problème de libération massive est ponctuelle du carbone. Pour autant, une étude INRAE de 2017 montre qu'il faut rajouter l'effet de substitution à cette donnée. Il faut prendre en compte toutes les dimensions en terme de bilan carbone.

Philippe de GUENIN relève qu'il y a un besoin important de pédagogie sur ces questions complexes qui peuvent, même dans un débat entre spécialistes, porter à confusion.

Alain VEROT constate cependant qu'aujourd'hui, en dehors du triangle landais, de nombreuses stations intègrent des forêts composées de plusieurs essences. Par ailleurs, l'association bouleau ou chêne avec le pin maritime a un sens.

M. STACHURA rappelle qu'un objectifs primordial d'un point de vue changement climatique est de substituer le bois à d'autres matériaux. Attention à ce que des contraintes environnementales ne soient pas un frein trop important à l'utilisation du matériau bois.

Philippe de GUENIN souligne la satisfaction globale des membres de la CRFB sur le projet de SRGS, même si des précisions complémentaires pourraient être apportées. Aussi un vote formel ne sera pas requis.

Nathalie FABRE propose la synthèse suivante sur les échanges en CRFB :

La CRFB s'accorde sur l'importance à répondre à l'enjeu d'exploitation de la forêt à la fois pour favoriser le stockage du carbone, et aussi pour répondre aux besoins d'approvisionnement des industries de la filière bois.

La CRFB convient de la nécessité à s'engager/prolonger un dialogue sur les points d'attention de la société civile de façon à expliciter les conditions de la gestion durable de la forêt et permettre son appropriation par les non forestiers.

La DRAAF s'engage à produire un bilan des contrôles réalisés par les DDT(M) sur la mise en œuvre des PSG, en CRFB.

Des précisions ont été apportées sur le dessouchage. Lorsque cette pratique vise à utiliser une partie des souches en bois énergie, elle respecte un cahier des charges (cœur de souche) qui limite des exportations ; la mise en œuvre pour faciliter les opérations sylvicoles de replantation (mise en andains) est maintenant très peu utilisée. Un échange sera mis en place pour prolonger cette expertise.

Concernant les forêts anciennes et les forêts vieilles, il est souhaitable qu'une recommandation soit intégrée dans le SRGS visant à inciter à la prise en compte des enjeux spécifiques lorsqu'ils sont présents (formulation à préciser par le CRPF).

Les méthodes de calcul des moyennes de coupe rase ont été présentées par le CRPF en CRFB, des éléments complémentaires chiffrés (dont valeurs extrêmes) seront à produire.

Il est constaté que la proposition du CRPF sur les parcelles en non intervention va au-delà du cadrage national, en autorisant plus que 10% de non intervention selon les cas. La DREAL souhaite remonter au niveau national l'imperfection de la rédaction de la fiche nationale, considérant qu'il faut surtout cibler les zones à enjeux.

La CRFB souligne que l'évaluation environnementale doit mettre aussi en avant le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique, à la fois sur la séquestration par le puits forestier, mais aussi sur la substitution réalisée par le matériau bio-sourcé qu'est le bois.

Conclusion :

Les membres de la CRFB s'accordent sur ce relevé de réunion.

M. GALLIOT (France Nature Environnement) indique cependant qu'il reste défavorable au projet de SRGS tel que présenté.

Bruno LAFON remercie la CRFB, les équipes du CRPF, les administrateurs et le cabinet MTDA pour la qualité du travail fourni.

M.SABAROT clôture la CRFB en se félicitant de l'établissement d'un compromis issu de travaux de qualité. Le Conseil Régional salue le travail du CRPF et de la DRAAF. Il rappelle effectivement que l'on a des comptes à rendre à la société sur l'usage que l'on fait de la forêt, tant sur le plan économique qu'environnemental. La Région soutient cette démarche de réponses aux attentes sociétales. Il va falloir être pédagogue notamment sur des sujets complexes comme le dessouchage. En conséquence, la Région ne souhaite pas demander d'amendement particuliers au projet de SRGS tel que présenté ce jour.

Addendum post CRFB (mail du 16 juin 2022) : Bertrand GARREAU (FNE) indique :

Je confirme que FNE NA émet un avis défavorable au SRGS dans sa rédaction actuelle, conformément à ce que nous avons exprimé lors de la dernière réunion de la CRFB. Nous souhaitons voir figurer cet avis à son compte-rendu.

Nous considérons que la réponse à apporter à divers sujets abordés lors de cette réunion (dessouchage, coupe rase, enrésinement, ...) conditionne une partie des prescriptions du SRGS.

Tant que ces sujets n'auront pas été approfondis et formellement traités, il ne nous est pas possible de donner un avis favorable au projet.

Le secrétaire de la CRFB



Philippe De GUENIN